

*13 décembre 2022*

**Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 septembre 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 950 000 francs destiné à la rénovation des sols souples de la zone d'athlétisme et multisports, du mur d'enceinte ainsi qu'à l'installation d'un éclairage adapté du stade de Varembé, sis au 33, rue de Vermont, parcelle N° 3258, feuille N° 25, secteur Genève Petit-Saconnex.**

**Rapport de M. Vincent Milliard du 13 décembre 2022.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des sports le 1<sup>er</sup> novembre 2022. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Christo Ivanov, les 17 novembre et 8 décembre 2022. Les notes de séances ont été prises par M. Nicola Nicastro, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 950 000 francs, destiné à la rénovation des sols souples de la zone d'athlétisme et multisports et des murs d'enceinte, ainsi qu'à l'installation d'un éclairage adapté du stade de Varembé, sis au 33, rue de Vermont, parcelle N° 3258, feuille N° 25, secteur Genève Petit-Saconnex.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 950 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

## **Séance du 17 novembre 2022**

### *Discussion initiale*

Le président explique qu'un texte sur Varembe, déposé par le groupe Ensemble à gauche, avait déjà été voté par cette commission.

Dans la foulée, le Conseil administratif vient avec une proposition – datant du 28 septembre – et un crédit de 2 950 000 francs, qui comprend la rénovation des sols souples de la piste d'athlétisme, d'un mur d'enceinte ainsi que l'éclairage.

Le président explique qu'il a demandé l'audition du département des sports et du département de l'aménagement. Ces deux auditions s'effectueront le même jour, au vu de l'urgence de l'objet.

## **Séance du 8 décembre 2022**

*Audition de M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, et de M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO)*

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de MM. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), Christian Pesch, adjoint de direction du DACM, et de M<sup>me</sup> Marie-Paule David, architecte de la DPBA*

### *Présentation*

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis explique que ce stade a vraiment besoin de ce crédit, car il est à bout de souffle et très vétuste. Une motion avait été déposée et renvoyée à l'unanimité en commission. Elle indique avoir été auditionnée sur cet objet (motion M-1636).

M<sup>me</sup> Bonvin explique que l'inauguration du stade de Varembe date de 1933. En 1944, le site a été complété d'un deuxième terrain de football entouré d'une piste d'athlétisme et, en 1965, d'une piscine extérieure. A partir de 1981, le centre sportif a été complètement modernisé. L'anneau d'athlétisme a été supprimé et remplacé par une zone d'athlétisme/multisports en forme de «L». Une tribune autour du terrain A et de nouveaux vestiaires ont également été construits. La piscine couverte a été construite en 1989 et la piscine extérieure a aussi été refaite à ce moment-là.

M<sup>me</sup> Bonvin donne la description du site: la zone de sol souple du centre sportif de Varembe se compose d'une piste de 100 m à quatre couloirs, d'une aire de saut en longueur et triple saut – qui partage la même piste d'élan – avec une fosse de réception, d'une aire de saut à la perche – actuellement hors service, le butoir

est comblé et recouvert de revêtement synthétique –, d'une aire de saut en hauteur avec tapis de réception et couverture en aluminium montée sur roulettes, et d'une aire de lancer de poids. Elle est complétée par la zone multisports qui comprend un terrain de basketball de 26 × 14 m avec zone de sécurité de 1,5 m et un terrain de volleyball de 18 × 9 m avec zone de sécurité de 2 m. Le périmètre est délimité par un mur d'enceinte qui délimite trois de ses côtés, le long de l'avenue Giuseppe-Motta, de la rue du Vidollet et de la rue de Vermont. Le sol souple forme un «L» qui vient entourer le bâtiment des tribunes et le terrain de football B. Une zone végétale marque la transition à l'angle du «L». Une bande de végétation vient aussi séparer partiellement le sol souple du mur, côté rue du Vidollet.

L'utilisation du site est multiple. On y pratique du football, mais il y a également l'utilisation de la piste d'athlétisme par l'Association genevoise d'athlétisme (AGA). Le but est de pouvoir désengorger le Bout-du-Monde, avec des entraînements qui pourraient se dérouler sur la piste de Varembe. Il y a aussi une volonté d'optimiser et de développer la fréquentation pour les clubs de la rive droite sur ce site. Le Centre athlétique de Genève y fait des entraînements plusieurs soirs par semaine. Il y a également énormément de journées sportives du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), qui fréquente cette zone par rapport aux cours de gym en extérieur et le 100 m, qui font partie des cours de gym. Une partie des entraînements de Santescalade se déroulent aussi à Varembe.

Il y a également beaucoup de «pratique libre». Varembe est un centre sportif très urbain avec beaucoup de jeunes dans les alentours. C'est un des rares sites, comme celui de Trembley, où le terrain B et la zone multisports sont ouverts au public en tout temps, en dehors des entraînements.

M<sup>me</sup> Bonvin continue en expliquant que la piste d'athlétisme qui se trouve au centre sportif du Bois-des-Frères va disparaître dans le cadre de la réalisation du projet Vernier 115, donc une partie des activités qui s'y déroulaient vont aller sur le site de Varembe. C'est important, car cela a permis de faire quelque chose de plus conséquent dans la mise en place de ce projet.

M<sup>me</sup> Bonvin montre des photos pour faire voir l'état de vétusté du site. Elle explique à quel point c'est abîmé et dangereux. Il a parfois fallu fermer des terrains de basket. Il est donc vraiment nécessaire de rénover. Elle donne le descriptif des travaux: le projet prévoit la rénovation de l'ensemble des surfaces en sols souples, l'assainissement du mur périphérique, l'agrandissement ponctuel de la surface végétalisée du site et la création de deux zones de stockage, la réparation ou le remplacement des revêtements en «béton lavé» détériorés, ainsi que la reprise globale du drainage défaillant. Un éclairage est également mis en place pour la période hivernale et l'éclairage qui sert au terrain de football B est mis à jour pour y intégrer partiellement l'éclairage des pistes d'athlétisme.

Concernant les aménagements, il est prévu de conserver le saut en hauteur et la piste de 100 m à quatre couloirs, aux mêmes emplacements et aux mêmes dimensions. Le saut à la perche sera supprimé, car il n'y a aucune demande d'utilisation par les clubs. Le saut en longueur est conservé à son emplacement mais la piste d'élan est inversée et la fosse de réception déplacée. Elle est agrandie pour servir également de fosse de réception au triple saut, pour lequel une nouvelle piste d'élan est dédiée. L'aire de lancer du poids est déplacée. Un terrain multisports est créé. Le terrain de basketball est rénové, afin d'offrir la possibilité de disposer d'un terrain extérieur et éclairé ou de deux terrains de 3 × 3. Cela permettra d'augmenter sa fréquentation en accès libre. Le terrain de volleyball, conservé dans ses dimensions et son emplacement, sera également rénové.

M. Pesch explique que les travaux dans le cadre de cette proposition portent en grande partie sur le revêtement rouge. Il faut tout d'abord améliorer le système de drainage, afin d'éviter la formation de flaques lors des épisodes pluvieux. Il faudra ensuite remplacer ponctuellement l'enrobé – la sous-couche du sol souple rouge – selon son état de détérioration. Il faudra ensuite remplacer les bordures et poser un nouveau revêtement sportif souple. Concernant les alentours, il y a une série d'éléments préfabriqués, le long du terrain de football B et des escaliers, qui lient les deux niveaux et servent d'appui pour le sol souple. Ces éléments sont en très mauvais état et doivent être remis à neuf. Au sujet de la végétation, on va conserver tous les arbres sur le site et même agrandir les zones végétalisées en rendant 74 m<sup>2</sup> à la nature. C'est nécessaire, car la dégradation du sol souple est en grande partie liée au développement des racines qui soulèvent le terrain. On va donc laisser plus de place autour des arbres pour qu'il n'y ait plus ce problème. Le mur d'enceinte est, quant à lui, très vétuste et peut présenter un risque de sécurité. Il sera entièrement rénové, de même que les clôtures et les pare-ballons jouxtant la zone d'athlétisme.

Le système d'éclairage sera également rénové. Deux mâts d'éclairage existants, situés sur le sol souple, entravent l'aménagement sportif et seront supprimés. Par ailleurs, les sources lumineuses sur deux autres mâts existants seront enlevées pour l'adaptation de l'éclairage du terrain de football B. Dans ce contexte, il va falloir créer une série de nouveaux mâts et tout l'éclairage sera en LED, ce qui permettra des économies d'énergie importantes. L'autre avantage de cette mise à jour de l'éclairage est que cela permettra de réduire la pollution lumineuse pour les immeubles environnants, qui se sont déjà plaints du problème.

M<sup>me</sup> Bonvin explique que les mâts sont très hauts, donc cela éclaire les salons des immeubles environnants.

M. Pesch dit que ce nouveau système sera donc mieux dirigé et mieux adapté pour le voisinage. Il y a la partie des aménagements extérieurs qui

coûtera 2 180 000 francs. La partie des travaux préparatoires concerne les relevés et des études techniques, et ensuite il y a des frais secondaires comme l'autorisation de construire. Il y a également les honoraires et un montant pour les divers et imprévus, ainsi que la TVA et les frais. Tout cela constitue le montant total de la proposition de 2 950 000 francs. Une demande d'autorisation de construire par procédure accélérée (APA) va être déposée. Ce sera fait en début d'année prochaine. Les travaux prendront environ six mois et commenceront deux mois après le vote du Conseil municipal. L'intervention sur la zone des racines des arbres ne peut pas survenir en période estivale, donc tout le planning doit être fait autour de cela pour que l'on puisse travailler au pied des arbres en début d'hiver.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire dit bien connaître le lieu. Les terrains sont déformés par les racines à certains endroits depuis longtemps. Il dit que le mur d'enceinte représente un hic et ne comprend pas pourquoi il faut le réparer et non pas l'éradiquer et mettre autre chose à la place, comme un treillis assez haut pour éviter que les ballons finissent sur la rue. De plus, le mur est moche. C'est une mode des années 1950 de mettre un mur autour d'un stade. C'est un stade qui doit donner l'impression d'être un poumon, car il est populaire avec beaucoup de gens qui le fréquentent. Il dit donc s'être toujours posé la question de pourquoi ce mur. Surtout qu'à certains endroits il y a déjà, au-delà du mur, des grillages. Enlever ce mur permettrait des économies dans les travaux et le remplacer par quelque chose qui respire la liberté, la joie de jouer et le sport en plein air.

M<sup>me</sup> Bonvin lui répond que c'est un mur de soutènement. Comme il y a des différences de niveau, on a été obligé de mettre un mur tout autour du site pour pouvoir tenir ce dernier. Le mur n'est pas sur toute la hauteur. Il est à une hauteur qui permet de tenir le terrain et le reste c'est du grillage.

Le commissaire dit que ce mur est vraiment très rébarbatif.

M<sup>me</sup> Bonvin dit qu'il y a un mur tout autour du site.

Le commissaire se dit étonné qu'il ait une utilité en surface et qu'il faudrait peut-être voir cela avec un architecte ou un ingénieur. Retirer ce mur serait une plus-value pour cet endroit qui est une entité en Ville de Genève.

M. Pesch explique que le mur devient un mur de soutènement pour la partie qui est du côté de la rue de Vermont. Ce ne sont pas les mêmes niveaux côté trottoir et côté zone sportive, donc le mur est indispensable.

M<sup>me</sup> David rebondit en disant que la piste d'athlétisme est surélevée par rapport à la chaussée.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis explique que, sans ce mur, il y aurait un affaissement.

Le commissaire dit que, si une barrière est faite avec des piquets suffisamment résistants, l'on pourrait éradiquer ce muret en surface.

Un autre commissaire aimerait savoir comment on en est arrivé là et si des budgets d'entretien sont annuellement sous-évalués, ce qui mène au fait que l'on ne parvienne pas à maintenir en bon état nos infrastructures sportives. Il aimerait également savoir quelle est la politique de libre accès aux installations sportives actuellement et ce qu'il en sera après la rénovation.

M<sup>me</sup> David explique que quelqu'un qui marche sur ce terrain à l'heure actuelle ne risque pas de se faire mal, sinon le terrain aurait déjà été remis en état. Si l'on répare les patchs qui ont été montrés, on créerait des faiblesses supplémentaires car on augmenterait la zone qui, avec le gel et la météo, pourrait se décoller. Si l'état est grave, la réparation est faite, mais on attend le dernier moment pour ne pas augmenter la zone qui est potentiellement abîmée.

M<sup>me</sup> Bonvin précise que cela fait depuis 2016 que le SPO demande la rénovation du site. Elle répond à la deuxième question du commissaire en expliquant que l'accès est libre. Le terrain principal est fermé sans être fermé, il y a une tolérance, mais il faut faire attention car c'est un synthétique. Sachant que le terrain A du site et celui de Trembley sont en libre accès, on parvient à préserver le terrain B. Elle continue en expliquant que la commission des sports sera saisie en 2023 d'une proposition globale pour le renouvellement des terrains synthétiques. Le terrain B fait partie des objets qui seront rénovés, car il est relativement usé.

Une commissaire demande aux auditionnés si un appel d'offres sera lancé pour ces travaux.

M. Pesch lui répond que oui.

La commissaire demande donc si les personnes auditionnées peuvent donner des indications quant à cet appel d'offres. Par exemple, demander aux entreprises qui vont recevoir ce mandat de s'engager du point de vue de leur responsabilité sociétale et écologique.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que c'est déjà le cas. Ce sont des obligations qui font déjà l'objet de soumissions que fait la Ville de Genève.

M. Pesch rebondit en disant que ces soumissions font partie des règlements sur les marchés publics, que la Ville se doit de respecter.

M<sup>me</sup> Bonvin explique que tout cela rentre dans la pondération des choix.

La commissaire aimerait savoir si ce sont des obligations communales ou cantonales.

M<sup>me</sup> Bonvin lui répond que ce sont des accords intercantonaux sur les marchés publics (AIMP). C'est la loi sur les marchés publics.

La commissaire aimerait savoir quel sera le délai d'amortissement du crédit.

M<sup>me</sup> Bonvin dit que c'est un bien qui est inscrit au plan financier d'investissement (PFI) et qui a une durée de vie relativement longue, donc c'est fait en fonction des règles en vigueur au niveau des finances.

M. Pesch répond que la durée pour les aménagements extérieurs est de 10 annuités.

Une commissaire a le souvenir d'être allée courir à Varembeé et ne se rappelait pas que la partie du sol en orange s'arrêtait à un moment donné. Elle aimerait savoir donc s'il est possible de faire le tour du site à pied.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond qu'il est possible de courir autour du site mais il n'y a pas de tartan.

La commissaire dit se rappeler avoir fait le tour entier, mais ne se rappelait pas qu'il y avait une coupure dans le tartan.

Un commissaire résume en disant qu'il y a 1 million de budget pour le bâtiment et 600 000 francs de jardin – qui comprend une part de terrain. Il aimerait savoir ce qui est projeté comme construction en dur pour comprendre les proportions par rapport au reste du budget.

M<sup>me</sup> Bonvin explique que la construction concerne l'enrobé et le mur.

Le commissaire dit donc qu'il n'y a aucune construction hors sol.

M<sup>me</sup> Bonvin répond qu'il y a seulement deux petits locaux de rangement.

Un commissaire demande si l'éclairage actuel fonctionne correctement et si le nouvel éclairage permettra une utilisation plus intensive des différentes installations.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que cela ne pourra pas être plus intensif qu'aujourd'hui, car déjà à l'heure actuelle les éclairages sont pratiquement allumés en continu. En revanche, les nouveaux éclairages permettront un éclairage nettement meilleur. De plus, les nouveaux éclairages sont plus faciles à diriger. Avec deux éclairages, on pourra mieux séquencer l'éclairage et allumer seulement ce qui est nécessaire, en sachant qu'il y a des immeubles d'habitation tout près du site. On a donc trouvé des éclairages vraiment dirigés sur l'infrastructure.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis ajoute que ces nouveaux éclairages permettront une substantielle économie d'énergie, soit 22 000 kW/an d'économisés.

M<sup>me</sup> Bonvin dit qu'il y aura également des diminutions des coûts d'entretien.

Le commissaire se pose la question du confort de ces éclairages pour les sportifs.

M. Barbey-Chappuis explique que ce sera gagnant-gagnant.

M<sup>me</sup> Bonvin rebondit en disant que le LED est vraiment bien.

Un commissaire dit que l'on va engager de l'argent pour refaire à neuf de l'existant. En sachant qu'énormément de sports se développent, il aimerait savoir pourquoi ne pas avoir profité de cette opportunité de faire des travaux sur cet ensemble pour répondre à une certaine demande pour de nouveaux sports qui pourraient émerger dans le quartier.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que ce site répond aux besoins et qu'il est énormément sollicité. C'est difficile de changer un programme.

M<sup>me</sup> David dit qu'une zone multisports a déjà été ajoutée.

M<sup>me</sup> Bonvin ajoute qu'une zone de basket 3 × 3 a été développée. Il ne faut pas oublier que la problématique que l'on a, malgré la venue de nouveaux sports, c'est que la demande pour les sports existants n'a pas diminué. Le choix cornélien que l'on a toujours à faire est que si l'on veut développer un nouveau sport, on doit l'enlever à un autre. La zone d'athlétisme que l'on refait et que l'on adapte, après en avoir parlé avec l'AGA, répond à un besoin pour l'athlétisme. Le fait que la piste disparaisse à Vernier nous a forcés à la maintenir à Varembeé et l'améliorer. On a fait une étude des besoins par rapport à cela.

M<sup>me</sup> Bonvin continue en disant que l'on a rajouté un terrain multisports car c'est fortement demandé, en plus d'avoir développé un 3 × 3 pour le basket. On n'a effectivement pas fait de skate-park, mais c'est parce que l'on n'a pas d'espace. Le site n'est malheureusement pas extensible et il est actuellement rempli à 95% de sa capacité territoriale.

Un commissaire dit que le but n'est pas de refouler des sports pour en faire d'autres. Il dit qu'il pensait au fait de mieux exploiter l'espace. Le commissaire demande aux auditionnés s'il n'a jamais été envisagé de profiter de cette proposition pour rénover le centre de tennis de table qui se trouve à côté du site et qui est dans un état lamentable.

M<sup>me</sup> Bonvin explique qu'un projet d'étude pour rénover le bâtiment de la piscine a été déposé. Sa réalisation devait intervenir dans un délai plus ou moins court mais a été repoussée, car le département de M<sup>me</sup> Perler préfère étudier l'entier du bâtiment. Les rénovations qui vont être faites à la piscine de Varembeé vont devoir nécessiter la refonte complète du site avec une étude complète incluant les locaux du Centre de tennis de table (CTT) et toute la partie vestiaire et piscine. Elle répond que c'est une question d'opportunité. Il y a un crédit d'étude – déposé mais



non planifié – pour le bâtiment du CTT, mais avec ce qui est arrivé aujourd’hui on est en train de saisir l’opportunité pour faire une rénovation globale de tout le site qui devrait intervenir à moyen terme.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis rebondit en disant qu’il est juste d’avoir une vision d’ensemble pour toute cette partie qui se trouve à droite du terrain et de ne pas faire du saucissonnage.

M<sup>me</sup> Bonvin explique que des travaux d’entretien sont effectués dans ces sites et tout ce qui a dû être fait pour qu’ils puissent répondre aux normes par rapport à leur championnat a été fait.

Un commissaire aimerait savoir si des emplacements modulables sont prévus, pour autant que l’aménagement soit fait en conséquence. Il donne l’exemple d’un petit terrain pour le tchoukball ou encore prévoir un ou deux terrains de pétanque, car les gens qui aiment ce sport n’ont rien dans le quartier.

M<sup>me</sup> Bonvin dit que dans le cadre des journées sportives, quand il y a des demandes d’aménagement pour le tchoukball ou le netball par exemple, on aménage ces espaces pour le DIP car on peut moduler ces zones. Concernant la pétanque, le parc des Croquettes n’est pas très éloigné de Varembe, ce qui permet la pratique de la pétanque avec une association qui anime ce site de manière adéquate.

Une commissaire demande s’il est possible d’avoir du tartan tout autour du site.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que non. Il n’y en a pas l’utilité et il ne faut pas oublier que le tartan n’est pas une surface sur laquelle il est agréable de marcher. De plus, à droite du terrain B, le passage doit toujours être ouvert pour permettre le passage des gens. Le tartan s’use beaucoup plus vite que de l’enrobé si les piétons marchent dessus sans cesse.

Le président aimerait savoir si le sol souple concerne les voies d’accès.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que cela concerne tout ce qui est rouge sur le plan.

Le président dit donc que c’est comme du tartan, mais souple.

M<sup>me</sup> David explique que c’est du caoutchouc mélangé avec du polyuréthane. Cela donne cette souplesse. Si l’on tombe sur cette surface, l’on risque de se faire moins mal que sur du bitume.

Le président aimerait savoir combien de couloirs comptait la piste d’athlétisme du Bois-des-Frères.

M<sup>me</sup> Bonvin répond qu’il y en avait quatre. Elle explique qu’une étude a été faite avant de la faire partir et que la piste était utilisée à 80% par la commune de Vernier. On a donc approché la commune de Vernier pour leur demander s’ils

étaient d'accord de nous financer le déplacement de la piste dans le cadre des travaux de Vernier, ce qu'ils ont refusé. Dans le cadre du projet de la route de Vernier 115, sur l'aménagement de la zone extérieure, il n'y aura effectivement plus de piste d'athlétisme mais un terrain de beach-volley et une zone multisports.

Une commissaire aimerait savoir si les zones souples sont faites avec des matériaux recyclés.

M<sup>me</sup> David explique que c'est le produit adapté pour l'athlétisme et ce type de terrain, par sa souplesse et sa résistance en parallèle et le fait qu'il laisse passer l'eau et permet le drainage du terrain. C'est ce que l'on trouve sur le marché aujourd'hui et ce qui est recommandé pour les pistes d'athlétisme.

M<sup>me</sup> Bonvin dit que la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction sera obligatoirement prise en compte. Il faudra également s'appuyer sur des recommandations dans le cadre du recyclage des déchets.

Le président dit que l'on devra mettre une sous-couche et l'on utilisera donc vraisemblablement des matériaux recyclés, comme cela a été fait sur la voie verte Annemasse-Eaux-Vives.

M<sup>me</sup> David répond que la composition est de la grave. C'est un enrobé volumineux bitumineux poreux, le revêtement fait 1,5 cm et est plus ou moins de sol souple. La grave existante est en bon état, elle est donc inchangée, sauf là où l'on améliorera le système de drainage. Dans ce dernier cas, on remettra de la nouvelle grave.

Le président demande s'il y aura des substances toxiques au niveau de l'enrobé.

M<sup>me</sup> David répond que cela sera analysé. Un sondage a déjà été fait pendant l'étude préalable et il n'y avait pas de problème d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Le revêtement bitumineux existant est en bon état. Il sera remplacé là où il n'est plus poreux et ne laisse plus passer suffisamment d'eau pour que le terrain se filtre.

Le président demande s'il est possible de faire une ou deux pistes de 100 m en plus des quatre actuelles.

M<sup>me</sup> Bonvin répond qu'il n'y a pas de place.

Le président demande si l'on va réduire les mâts du terrain A.

M<sup>me</sup> David répond que cela fera partie de la proposition qui sortira l'année prochaine. Sur l'objet actuel, l'on s'est concentré sur les sols souples. Comme le terrain B était touché par l'éclairage, on s'occupe dans cette proposition de l'éclairage du terrain B. Dans la prochaine proposition qui concernera l'ensemble des rénovations des terrains synthétiques, l'on finira l'éclairage avec le terrain A.

Le président dit qu'on a des problèmes au niveau des racines, avec des zones racinaires qui sont importantes. Il aimerait donc savoir comment ces problèmes seront circonscrits.

M<sup>me</sup> David répond qu'un sondage en collaboration avec le Service des espaces verts (SEVE) a déjà été fait pour voir quelle était la dimension des racines qui posaient problème au niveau du terrain. Celles que l'on a découvertes jusqu'à maintenant sont de faibles sections, donc elles peuvent être coupées sans abîmer l'arbre. Les endroits où l'on doit agrandir concernent les zones plus dégradées. Dans ces zones fortement abîmées, l'on prolongera les zones végétales.

Le président demande si un arbre sera retiré.

M<sup>me</sup> David répond que l'arbre ne sera pas retiré mais que le sol souple sera retiré pour de l'herbe.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que de plus grands espaces verts seront faits. La zone de revêtement synthétique située sous les arbres ainsi que la zone entre les escaliers et la rampe d'accès aux pistes d'athlétisme seront végétalisées.

M<sup>me</sup> David répond qu'un arbre pourrait être planté dans la zone de transition du «L».

### *Présentation*

M<sup>me</sup> Perler dit qu'elle ne va pas refaire la présentation de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis mais qu'elle est présente, en compagnie de M. Meylan, pour répondre à d'autres questions qui concernent plus le DACM.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire dit qu'avec ce projet, on fait de l'entretien. Il aimerait comprendre comment on en arrive à ces situations et si l'on a des budgets d'entretien courant qui permettent de maintenir dans un état potable les installations sportives.

M. Meylan dit que c'est un vaste sujet que l'on traîne depuis plusieurs années au sein de la Ville de Genève. Il est vrai que l'on n'a pas assez d'argent pour entretenir la richesse de notre patrimoine. Le delta est assez sensible avec plusieurs dizaines de millions de francs par an. Mais cela ne nous empêche pas de faire des choses. Il confirme au commissaire que ce projet est de l'entretien, car l'on y fait du un pour un. On améliore l'éclairage, on change la disposition géométrique de quelques sports mais, grosso modo, c'est du un pour un. En théorie, l'on pourrait prendre cela sur de l'entretien. Mais il est vrai qu'arriver à une certaine taille, cela mange trop dans notre budget qui fait 36 millions par année pour nos 800 bâtiments, ce qui est relativement modeste, même si l'on est déjà heureux d'avoir cela.

Donc, lorsque l'on arrive à un degré trop important, on prend la décision de déposer une demande de crédit ad hoc auprès du Conseil municipal. Il n'y a donc pas de projet à discuter et cela ne laisse pas une grande marge de manœuvre au Conseil municipal, si ce n'est celle de refuser le projet. Mais il est vrai qu'en termes de sens, c'est de l'entretien lourd.

M<sup>me</sup> Perler complète les propos de M. Meylan en disant que le patrimoine s'agrandit. Il s'agit de l'entretenir. On a de plus en plus d'objets qui entrent dans notre patrimoine et on a un outil Stratus qui montre que l'on a déjà un déficit. Rattraper ce déficit est une vraie question. Elle dit que ce qu'elle projette au sein du département, c'est de déposer une proposition globale sur des objets qui demandent un certain montant pour pouvoir avoir un crédit de la part du Conseil municipal d'environ 40 millions qui permettrait d'amorcer et tenter de rattraper le retard. On doit trouver, avec le SPO, des rocades possibles. Pour éviter de venir sans arrêt auprès du Conseil municipal avec différentes propositions, le but est d'élaborer une proposition globale qui permettra d'ordonner et planifier des travaux et essayer de rattraper ce retard.

Un commissaire souhaite parler du périmètre extérieur, avec le centre de ping-pong et la piscine. M<sup>me</sup> Bonvin a expliqué que M<sup>me</sup> Perler était en réflexion également sur ce sujet, dans le cadre de sa réflexion globale sur l'ensemble. Il se dit surpris, car le bâtiment de ping-pong est extrêmement vétuste et devrait être en pole position dans le Stratus. Il dit qu'il comprend l'opportunité avec la piscine au vu du «presque accident» qui a eu lieu et l'envie d'avoir une vision globale, mais la question du CTT urge. Il faut aller vite et fort. Il demande donc à M<sup>me</sup> Perler si elle a une vision du coût de la rénovation de ce large périmètre et quand est-ce qu'une proposition de réalisation pourra être votée. Les pongistes sont demandeurs d'une infrastructure qui tienne la route. De plus, le bâtiment est une passoire énergétique car c'est extrêmement bien chauffé et les vitres datent des années 1970. Il est vrai que ce projet est compliqué à vendre politiquement, mais il y aurait un réel gain à faire au niveau énergétique.

M. Meylan dit au commissaire qu'il a raison au sujet de ce bâtiment. Heureusement, celui-ci est très petit, donc les enjeux énergétiques ne sont pas majeurs sur cet objet. On essaye de le faire tenir debout encore un certain temps. Varembe est l'occasion de réfléchir sur la logique de l'entier de ce périmètre sportif. Comme ce petit bâtiment est collé aux installations de la piscine, c'est l'occasion de bien faire les choses et de réfléchir à comment mettre en place un projet pour le SPO qui corresponde aux prochaines décennies. Il vaut mieux ne pas se précipiter sur ce sujet et faire une étude de faisabilité sur le périmètre de Varembe, indépendamment des travaux qui seront faits pour rouvrir. Car un chantier sera entamé en tout début d'année prochaine pour pouvoir rouvrir cette installation de piscine d'ici à la mi-2023. Ce sont des travaux conséquents qu'il faut effectuer, mais c'est du provisoire. Les travaux ne tiendront pas dix ans et il faudra qu'on

les suivre attentivement pour que cela ne se dégrade pas plus. Il ajoute que des hypothèses sont ouvertes actuellement au SPO pour savoir ce que pourrait devenir la piscine couverte de Varembeé. Au vu d'une construction qui a été assez mal réalisée à l'origine, l'on ne pourra pas la récupérer. Il faudra sans aucun doute la démolir et reconstruire autre chose. Cela vaut donc la peine de bien réfléchir à ce que l'on va reconstruire et par conséquent d'englober le périmètre où se trouvent actuellement les salles de ping-pong. Il dit donc accepter la critique, le bâtiment étant dans un triste état. On entretient le bâtiment pour qu'il ne soit pas dangereux pour les gens, mais on ne le rénovera pas avant d'avoir cette piste de réflexion.

Le commissaire demande à M. Meylan s'il a une vision du temps que cela prendrait.

M. Meylan répond qu'il faudrait que l'on puisse faire une étude de faisabilité assez rapidement, dans la deuxième partie de l'année prochaine, pour savoir comment l'on pourrait se placer dans le périmètre. Ensuite, avec le département de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis et celui de M<sup>me</sup> Perler, voir quelles sont les pistes qui seraient intéressantes. Finalement, déposer un crédit d'étude et lancer une opération. On est à plusieurs années de l'ouverture du chantier.

Le commissaire se dit comblé par cette réponse.

Une commissaire répète la question qu'elle avait posée lors de l'audition de M<sup>me</sup> la maire en demandant s'il est possible d'avancer certaines exigences de la Ville quant à la responsabilité sociétale des entreprises qui vont répondre à l'appel d'offres pour ce mandat. Responsabilité sociétale entendue au sens large: pas seulement écologique, mais également la responsabilité vis-à-vis des droits humains et l'égalité entre hommes et femmes. La commissaire dit qu'on l'a renvoyée vers la loi sur les marchés publics. Après avoir fait une recherche, elle est tombée sur l'article 12, alinéa 1 d'une loi fédérale: «Les marchés publics portant sur des prestations à exécuter en Suisse ne sont adjugés qu'à des soumissionnaires qui respectent les dispositions relatives à la protection des travailleurs et les conditions de travail en vigueur au lieu de la prestation, les obligations en matière d'annonce et d'autorisation mentionnées dans la loi du 17 juin 2005 sur le travail au noir (LTN) ainsi que les dispositions relatives à l'égalité de traitement salarial entre femmes et hommes.» Ces exigences sont fédérales et très générales, la commissaire aimerait donc savoir si la Ville pourrait être encore plus exigeante. La commissaire prévoit que la réponse à sa question sera négative, car cela irait à l'encontre de la concurrence.

M. Meylan répond que c'est exact, cela irait à l'encontre de la concurrence. On peut avoir des demandes supplémentaires mais on n'a pas le droit de restreindre le marché. Par exemple, quand on a des marchés publics, on ne pourrait pas décider de choisir uniquement des entreprises locales sur des critères locaux, même si un certain nombre d'arguments écologiques tomberaient sous le sens. On est

donc soumis à ces obligations. Cela dit, les enjeux sont relativement restreints sur ce projet, car les entreprises qui interviennent là-dessus sont celles qui s'occupent des terrains de sports. Il n'y en a que trois sur le marché, ce n'est donc pas un grand marché très ouvert. On a toujours affaire aux trois mêmes entreprises que l'on met en concurrence et qui respectent toutes les réglementations en vigueur, aussi bien sur les charges sociales que la protection des travailleurs, etc. On a également une inspection de chantier: la Ville de Genève est partie prenante avec la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB) et le Canton pour avoir mis en place des postes d'inspection de chantier pour que nos chantiers soient suivis de manière plus stricte. D'une seconde à l'autre, des gens peuvent débarquer pour que les ouvriers montrent leurs papiers, leur badge, etc. Mais on doit faire tout cela dans un cadre légal qui ne nous donne pas beaucoup de marge de manœuvre.

Le président ajoute que cela concerne aussi les ouvriers avec badge.

M. Meylan répond que cela dépend des chantiers. Sur les gros chantiers il y a des contrôles d'accès, mais pas sur les plus petits.

Un commissaire revient sur sa question concernant le mur. Il explique avoir critiqué le mur d'enceinte et être pour le fait de le détruire plutôt que de le rénover. Cette rénovation a un coût. Une bonne partie devra être détruite puis reconstruite à cause du béton qui pourrit. Les barrières actuelles n'empêchent pas les ballons de finir sur la route de Vermont et la rue du Vidollet. Le commissaire voudrait faire une structure pilier sur un grillage en ferraille suffisamment solide pour compenser la partie mur en béton qui est à l'extérieur et qui, paraît-il, fait partie du soutien du sol de fond. On pourrait donc mettre seulement de la ferraille dans le béton avec des barrières suffisamment hautes, ce qui permettrait de faire des économies et mettrait l'enceinte aux normes. Il y a d'ailleurs déjà des grillages à certains endroits, même si pas suffisamment hauts. Ce mur n'a plus lieu d'exister à l'extérieur à l'heure actuelle. Si l'on calcule 20 cm sur tout le pourtour, on pourrait mettre des buissons en plus ou rajouter de la verdure.

M. Meylan répond qu'il y a deux aspects. Le premier aspect est le mur de soutènement pour la partie très basse, qui est nécessaire pour contrebalancer la poussée de la terre par rapport au sol au niveau du trottoir. Le deuxième élément est que le mur a une histoire. Ce mur avait un sens d'enceinte qui protégeait les gens à l'intérieur plutôt que de les mettre en évidence. Il est vrai que l'on discute avec l'unité Conservation du patrimoine architectural (CPA) qui est notre partenaire quand on a des enjeux historiques. Il a été décidé qu'il était intéressant de garder ce mur. De plus, pour regarder les sportifs jouer, il est plus pratique de s'appuyer contre un mur plutôt qu'un grillage. Cela faisait donc sens de refaire le mur et de ne pas le remplacer par un grillage. Le mur est présent autour de ce périmètre depuis l'origine en 1964. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien changer, mais on a réfléchi au sens de tout cela.

Un commissaire aimerait savoir si c'est le fait de manquer de plusieurs dizaines de millions annuellement qui empêche de répondre positivement à la demande du SPO depuis six ans, une demande pour ce projet ayant été déposée en 2016.

M. Meylan explique que c'est dû à la masse de travail. La DPBA a actuellement 100 projets en cours. Ces 100 projets vont de la phase préliminaire à la phase de réalisation. Une centaine de projets pour 35 architectes. Plus tout le budget d'entretien qui concerne les 36 millions dont on a parlé tout à l'heure. Il faut donc mettre en place des priorités. Ces priorités font l'objet de négociations par la commission des investissements, où tous les directeurs et directrices des départements sont représentés et se mettent d'accord chaque année sur les objets qu'il faut traiter en priorité. Ce genre de projet ne paraît pas évident en termes de priorité. Il passe donc à la trappe pendant quelque temps jusqu'à ce que le SPO dise que les infrastructures ne sont plus utilisables. C'est à ce moment-là qu'on y va.

M<sup>me</sup> Bonvin explique que ce projet à la base n'avait pas la problématique du mur, mais uniquement celle de l'enrobé. Ensuite, lorsque l'on a fait les sondages avec la DPBA, est arrivée la problématique du mur qui posait de graves problèmes. Mais ensuite est arrivée la période du Covid. Les infrastructures sportives sont âgées et vétustes. Malgré l'entretien régulier que l'on fait, on arrive à un moment donné à des situations où il y a un goulet d'étranglement. Pour nous, en tant que service exploitant, et pour la DPBA, c'est frustrant. Mais il y a des choix qui doivent être faits car il n'y a pas que le sport.

M. Meylan explique que le budget d'entretien est stable depuis à peu près quinze ans à 36 millions par an, mais on voit que le nombre d'objets en volume augmente, car chaque année de nouveaux bâtiments arrivent. Donc de fait, le budget, à volume constant, baisse.

Un commissaire dit avoir une question plus pratique concernant l'Urania Genève Sport (UGS). Un crédit d'étude doit bientôt être déposé et il aimerait savoir si cela avance.

M<sup>me</sup> Bonvin répond qu'un crédit d'étude a été déposé au PFI mais l'étude n'est pas planifiée.

Une commissaire dit avoir une question très spécifique sur la tribune et le niveau de sécurité. Elle dit qu'elle n'a pas visité le site, n'a pas vu de photos, ne sait pas ce qui va être refait et aimerait donc savoir dans quel état se trouve la tribune.

M<sup>me</sup> Bonvin explique que la tribune est en état. Elle fera partie de la réflexion globale que l'on fera sur tout le site, avec une étude et un programme. Ce bâtiment va devoir rester, car il fait partie du site, donc on ne pourra pas l'enlever. La tribune sera rénovée. Aujourd'hui, la tribune répond aux normes, car à partir du moment où l'on accepte du public et on y fait des manifestations, il faut qu'elle y réponde.

La commissaire demande combien de places compte cette tribune.

M<sup>me</sup> Bonvin dit qu'elle ne le sait pas.

La commissaire demande si cette tribune est sur plusieurs niveaux.

M<sup>me</sup> Bonvin confirme. Elle ressemble à la tribune de Frontenex. C'est une tribune ouverte, les sièges sont des bancs en béton et la tribune est couverte avec le toit. La tribune est posée sur les vestiaires. Tout ce qui concerne les voies d'évacuation est aussi respecté.

### *Discussion et vote*

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois reste sur l'idée qu'il faudrait retirer le mur du site. M. Meylan a expliqué que la commission des sites a dit que le mur était historique et qu'il fallait le conserver. Il dit que l'on peut voter sur le fait d'aller voir la commission des sites pour qu'ils nous en disent plus au sujet de ce mur.

Le président dit que M. Meylan a extrêmement bien expliqué ce qu'il s'est passé. Ils ont été sur place avec les personnes compétentes, ont fait l'étude et ont pris une décision par rapport au problème de l'enracinement et la vétusté du mur. Ils ont trouvé une solution mixte qui semble être la meilleure.

Un commissaire du Parti libéral-radical explique, en réponse aux propos du commissaire du Mouvement citoyens genevois, que le mur fait 110 cm de haut avec du grillage au-dessus. On voit donc ce qu'il se passe derrière. Il dit comprendre l'idée d'éviter le côté «enceinte», mais ne voit pas l'utilité de détruire un mur de soutènement qui fait 110 cm de haut.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois répond qu'il n'y a pas de mur de soutènement en surface.

Le commissaire du Parti libéral-radical dit qu'il y a une différence de niveau entre le centre sportif et la rue, donc le mur sert à retenir la terre.

Le président soumet au vote la proposition du commissaire du Mouvement citoyens genevois concernant le mur d'enceinte, qui est refusée par 14 non contre 1 oui.

Le président soumet au vote la proposition PR-1539, qui est acceptée à l'unanimité.



# STADE DE VAREMBÉ

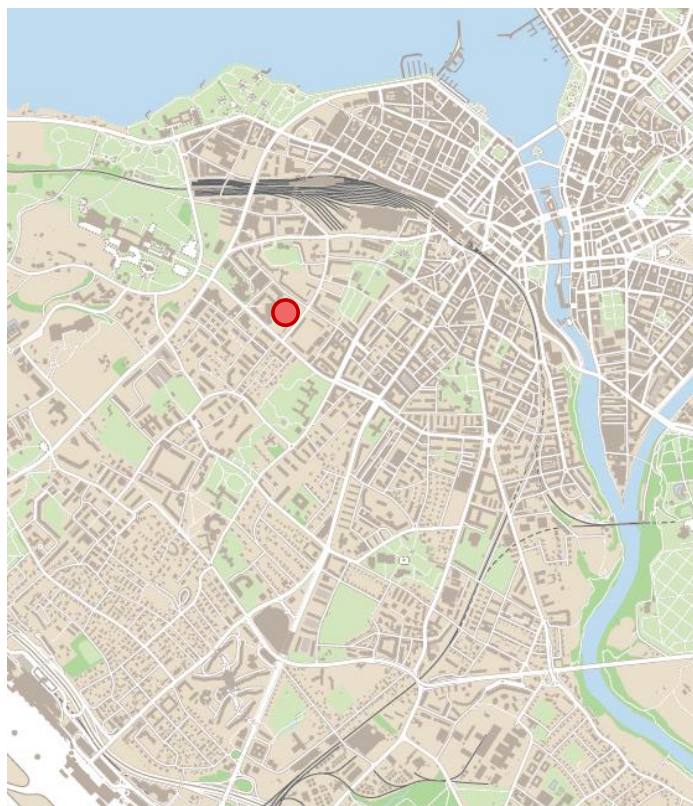
PR N°1539 - Rénovation, sécurisation et éclairage



Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de **2 950 000 francs** destiné à la rénovation des sols souples de la zone d'athlétisme et multisports, du mur d'enceinte ainsi qu'à l'installation d'un éclairage adapté du stade de Varembe.

## LOCALISATION

### Centre sportif de Varembe



Centre sportif de Varembe

33, rue de Vermont  
Parcelle N° 3258

Secteur Genève Petit-Saconnex

## INTRODUCTION

### Historique

1933 : Inauguration

1944 : deuxième terrain de football entouré d'une piste d'athlétisme

1965 : piscine extérieure

Dès 1981, modernisation du centre sportif :

- anneau d'athlétisme remplacé par une zone d'athlétisme/multisports en forme de «L».
- construction d'une tribune et de nouveaux vestiaires.

1987-1991 : construction de la piscine couverte (Pierre Borsa, Henri Zaugg et Rodolphe Wagner).

7 septembre 2021 : M-1636 : «Crevasses, déformations du sol, vétusté : pour une rénovation du terrain de basket-ball et des pistes d'athlétisme du centre sportif de Varembe, permettant des pratiques sportives en toute sécurité»

4.



## INTRODUCTION

### Historique



1964 : photo d'archive

## INTRODUCTION

### Centre sportif de Varembe



Piscine (bassins intérieurs et extérieurs)

Deux terrains de football (A et B)

Une zone de sol souple

Des vestiaires

Une tribune



## INTRODUCTION

### Description du site

#### Zone de sol souple :

- piste de 100 m à quatre couloirs
- aire de saut en longueur et triple saut (même piste d'élan) avec une fosse de réception
- aire de saut à la perche (hors service : butoir comblé et recouvert de revêtement synthétique)
- aire de saut en hauteur avec tapis de réception et couverture en aluminium montée sur roulettes
- aire de lancer de poids.

#### Zone multisports :

- terrain de basketball de 26 × 14 m, avec zone de sécurité de 1,5 m
- terrain de volleyball de 18 × 9 m avec zone de sécurité de 2 m.

Périmètre délimité sur trois côtés par un **mur d'enceinte**, le long de l'avenue Giuseppe-Motta, de la rue du Vidollet et de la rue de Vermont.

Une **zone végétale** marque la transition à l'angle du «L» de la zone souple et une bande de végétation sépare partiellement le sol souple du mur, côté rue du Vidollet.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### Utilisation du site

Le stade et sa piste d'athlétisme sont fréquentés par :

- l'Association genevoise d'athlétisme (AGA)
  - entraînements sur la piste de Varembe pour désengorger le stade du Bout-du-Monde (400 usagers/jour).
  - volonté d'optimiser et développer la fréquentation pour les clubs de la rive droite.
- le club Centre athlétique Genève
  - entraînements plusieurs soirs par semaine (18h-20h).
- journées sportives du DIP (2'000 enfants en mai-juin 2021)
  - grande part de la fréquentation de la zone d'athlétisme en journée.
- entraînements de Santescalade (septembre à fin novembre).
- pratique sportive libre (basket, volley et athlétisme).

Disparition de la piste d'athlétisme du centre sportif du Bois-des-Frères à Vernier dès fin 2022 (réalisation du projet Vernier 115 - logements, auberge de jeunesse et équipements sportifs) :

- Report des usager-e-s vers les équipements d'athlétisme de Varembe, qui sont les plus proches.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### Etat actuel et besoins

La zone d'athlétisme ne bénéficie que d'entretiens ponctuels depuis sa mise en service en 1987.

→ sol souple vétuste et détérioré localement par des racines et des rapiécages divers.



Travaux nécessaires pour répondre aux exigences techniques et d'exploitation actuelles :

→ rénovation, sécurisation et mise aux normes de la zone de sol souple (athlétisme et multisports), ainsi que du mur d'enceinte.



## PROGRAMME

### Description des travaux

- Rénovation de l'ensemble des surfaces en sols souples
- Assainissement du mur périphérique
- Agrandissement ponctuel de la surface végétalisée du site
- Création de deux zones de stockage
- Réparation ou remplacement des revêtements en béton lavé détériorés
- Reprise globale du drainage défaillant
- Mise en place d'un éclairage pour la période hivernale
- Mise à jour de l'éclairage du terrain de football B (intégration partielle de l'éclairage des pistes d'athlétisme).

## PROGRAMME

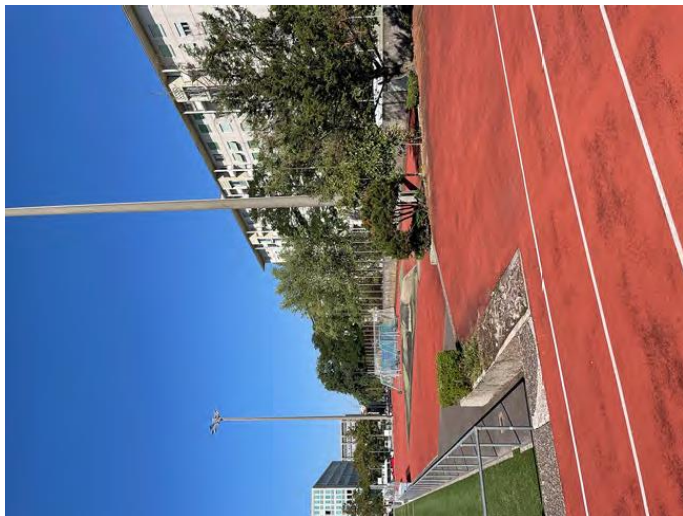
### Aménagements

- Saut en hauteur et piste de 100 m à quatre couloirs conservés (mêmes emplacements et dimensions).
- Saut en longueur conservé à son emplacement mais piste d'élan inversée.
- Fosse de réception déplacée et agrandie pour servir également de fosse de réception au triple saut, pour lequel une nouvelle piste d'élan est dédiée.
- Déplacement de l'aire de lancer de poids.
- Suppression du saut à la perche (aucune demande d'utilisation par les clubs).
- Création d'un terrain multisports.
- Rénovation du terrain de basketball (possibilité d'un terrain extérieur et éclairé ou de deux terrains de 3 x 3) → sa fréquentation (en accès libre) est en constante augmentation.
- Terrain de volleyball conservé dans ses dimensions et emplacement.

## PROGRAMME

### Aménagements

Une zone de revêtement synthétique située sous les arbres ainsi qu'une zone entre les escaliers et la rampe d'accès aux pistes d'athlétisme sont végétalisées, afin de rendre à la nature quelques surfaces (environ 74 m<sup>2</sup>).



## PROGRAMME

### Revêtements

#### *Drainage*

Drains supplémentaires contre la persistance de flaques après des épisodes pluvieux.

Aménagement de chambres de visite et de pipes de rinçage sur les tuyaux de drainage pour permettre l'entretien du réseau.

#### *Enrobé poreux et bordures*

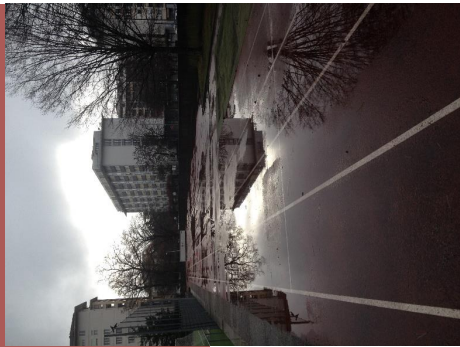
Remplacement ponctuel de l'enrobé selon l'état de détérioration.

Bordures mises à neuf.

#### *Revêtement sportif*

Revêtement synthétique (sol souple) enlevé, recyclé et remplacé.

Nouveau revêtement sportif souple composé d'une couche de granulats EPDM enrobée d'un liant polyuréthane (durée de vie minimale de 15 ans).



## PROGRAMME

### Alentours

#### *Éléments préfabriqués et escalier en béton lavé*

Des éléments préfabriqués (terrain de football B) ainsi qu'un escalier sont dans un état irréparable. Ces éléments, servant d'appui au sol souple et nécessaires à la durabilité de l'ouvrage, seront mis à neuf.

#### *Arbres*

La végétation du site est conservée. Les zones de verdure jouxtant le sol souple sont agrandies, dans la limite du possible, pour donner plus d'espace aux arbres et à leurs racines.

#### *Mur d'enceinte, clôtures et pare-ballons*

L'état de vétusté du mur d'enceinte présente un risque de sécurité. Il sera entièrement renouvelé, de même que les clôtures et pare-ballons jouxtant la zone d'athlétisme.



## PROGRAMME

### Eclairage

- Suppression de deux mâts d'éclairage, situés sur le sol souple.
  - Suppression de sources lumineuses sur deux mâts (adaptation de l'éclairage du terrain de football B).
  - Implantation de quatorze nouveaux mâts pour la partie sol souple et terrain de football :
    - trois petits mâts (8 m) sur le terrain de basket
    - huit grands mâts (20 m) sur la partie en «L» servant pour l'athlétisme et le football
    - trois grands mâts (16 m) pour le terrain de football
    - trois éclairages ajoutés sur le bâtiment des tribunes pour le terrain multisports et de volleyball.
  - Installation de 28 projecteurs LED haut rendement de tailles et puissances différentes = économie d'énergie estimée à environ 22 000 kWh/an et diminution du coût d'entretien des équipements.
  - Modifications et créations d'installations électriques pour l'alimentation de l'ensemble des éclairages.
- La mise à jour de l'éclairage va réduire la pollution lumineuse sur les immeubles environnants.

## CALCULS FINANCIERS

### Estimation des coûts selon code CFC (validité décembre 2020)

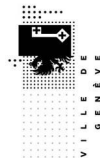
| CFC       | Intitulé                                          | Prix unitaire | Total              |
|-----------|---------------------------------------------------|---------------|--------------------|
| <b>1.</b> | <b>TRAVAUX PRÉPARATOIRES</b>                      |               | <b>10'000.-</b>    |
| 10        | Relevé, études géotechniques                      | 10'000.-      |                    |
| <b>4.</b> | <b>AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS</b>                    |               | <b>2'180'000.-</b> |
| 40        | Mise en forme du terrain                          | 50'000.-      |                    |
| 41        | Constructions                                     | 940'000.-     |                    |
| 42        | Jardins                                           | 640'000.-     |                    |
| 43        | Mobilier urbain et éclairage                      | 400'000.-     |                    |
| 46        | Petites surfaces de circulation                   | 150'000.-     |                    |
| <b>5.</b> | <b>FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE</b>     |               | <b>418'600.-</b>   |
| 51        | Autorisations, taxes                              | 16'000.-      |                    |
| 52        | Echantillons, maquettes, reproductions, documents | 1'000.-       |                    |
| 58        | Comptes d'attente provisions et réserves          | 238'600.-     |                    |
| 59        | Comptes d'attente pour honoraires                 | 163'000.-     |                    |

**CALCULS FINANCIERS****Estimation des coûts selon code CFC (décembre 2020)**

|      |                                                                                                            |           |             |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------|
| I.   | <b>COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT)</b><br>+ Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 7.7 %                      | 200'900.- | 2'608'600.- |
| II.  | <b>COÛT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT (TTC)</b><br>+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5% | 140'500.- | 2'809'500.- |
| III. | <b>COÛT TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ (TTC)</b>                                                                  |           | 2'950'000.- |



17.



## **DONNÉES COMPLÉMENTAIRES**

### **Autorisation et délais**

#### **Autorisation de construire**

La requête en autorisation de construire sera déposée ultérieurement.

#### **Délais de réalisation**

Le chantier pourra démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé.

La mise en exploitation prévisionnelle est planifiée pour le mois de décembre 2023, après environ six mois de travaux.

